

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n°2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

Vu l'arrêté n°2023_023 du 15 février 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3ème concours pour l'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_094 du 28 septembre 2023 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

VU la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 048-284800026-20231009-2023_097-AR



ARTICLE 1 – Sont nommés pour participer à la correction des épreuves écrites du concours externe et troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe les personnes suivantes :

Noms	Qualités
Ambre BOIRAL	Professeur des écoles Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Valérie FABRE	Professeur des écoles hors classe Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Isabelle GERVAIS	Professeur des écoles Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Philippe GODÉ	Professeur des écoles Conseiller pédagogique Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Anne-Sophie LE MEUR	Professeur des écoles Conseillère pédagogique Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Agnès MALET	Professeur des écoles Conseillère pédagogique Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Maëlle FAGES MEISSONNIER	Professeur des écoles Directrice d'école Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Sybille TARDIEU	Professeur des écoles Conseillère pédagogique Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère
Olivier TAURISSON	Directeur d'école maternelle retraité
Aude TEISSIER	Professeur des écoles Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Lozère

ARTICLE 2 – Les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe et 3ème concours sont prévus le mercredi 11 octobre 2023 :

- dans les locaux du Centre de gestion de la FPT de la Lozère, 11 boulevard des Capucins 48000 MENDE
- au Parc des Expositions de Béziers – Avenue du viguier – Hall 2 – 34500 BEZIERS
- au Lycée Emile Peytavin, Salle S103 bâtiment Sénégal, 63 Avenue du 11 novembre 48000 MENDE

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 048-284800026-20231009-2023_097-AR



ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 4 octobre 2023

Le Président,

A blue ink handwritten signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION' at the top, 'LOZERE' in the center, and 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' at the bottom, with two stars on either side of the center text.

Laurent SUAU